

Québec français



Le statut des enseignants

Christian Vandendorpe

Number 55, October 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/47210ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vandendorpe, C. (1984). Le statut des enseignants. *Québec français*, (55), 22–23.

Le statut des enseignants

Depuis quelques mois, les cris d'alarme se multiplient dans le monde de l'éducation. Le plus sérieux de ceux-ci, et le moins suspect de subjectivité, vient sans doute du Conseil supérieur de l'éducation. À la suite de ses audiences sur la condition enseignante, au printemps dernier, ce prestigieux organisme a dressé le constat d'un « personnel enseignant démoralisé, démotivé, inquiet et essoufflé, dont près des deux tiers des membres, en certains milieux, affirment qu'ils quitteraient la profession s'ils en avaient la possibilité¹. »

Ce marasme a des causes multiples, certaines déjà assez lointaines. Mais la situation s'est dégradée à un niveau particulièrement alarmant lors de la dernière « négociation », au cours de laquelle les enseignants se sont fait traiter quasiment de parasites par des hommes politiques. Dans une société où un certain respect pour la profession d'enseignant était de date récente, et encore bien fragile, ce mépris tombait plutôt mal.

Depuis une bonne dizaine d'années, la profession se détériore de négociation en négociation sous la pression conjuguée des fonctionnaires du Ministère et du Syndicat. L'objectif final, semble-t-il, est de faire de l'enseignement un objet de production parfaitement quantifiable et minutable et de l'enseignant un « travailleur » qui exécute docilement les consignes syndicales dans un vaste plan de « conscientisation » des masses laborieuses. Peut-on expliquer autrement la mise en vigueur des fameuses règles de *bumping* qui font valser des équipes entières d'enseignants d'un degré à l'autre, voire d'une matière à l'autre, au mépris de leur formation et de leur expérience particulière ? En choisissant l'ancienneté comme seul critère d'affectation, nos négociateurs syndicaux ont dévalorisé aux yeux du public et surtout des enseignants

eux-mêmes la notion d'une compétence spécifique rattachée à la profession. En somme, on a « déprofessionnalisé » le métier. Or le respect peut-il venir autrement que d'une compétence reconnue ? Sur quoi vous basez-vous pour choisir un médecin, un mécanicien, un comptable : son ancienneté ? Dans l'enseignement, pourtant, on a poussé tellement loin l'art de se protéger syndicalement que l'incompétence ne peut plus être un motif de renvoi : elle n'est pas prouvable devant les tribunaux. Habitué à évaluer ses élèves, l'enseignant était-il justifié de développer une telle phobie de voir sa compétence évaluée ? Une évaluation subjective ne vaut-elle pas mieux que l'application aveugle du critère des années de service ? Au rythme où vont les choses, on peut s'attendre à ce que le concept même de compétence à enseigner soit bientôt périmé et disparaisse du vocabulaire. Par contre la protection de l'ancienneté est le premier devoir du catéchisme corporatiste. N'a-t-on pas vu, lors de la mise en vigueur des programmes de perfectionnement des maîtres (PPMF), des permanents syndicaux demander que soient admissibles en priorité les enseignants proches de la retraite, afin que par les crédits ainsi obtenus ceux-ci puissent améliorer leur revenu de pension...

Par ailleurs, la moyenne d'âge des enseignants augmente régulièrement et a franchi, pour l'ensemble du Québec, le seuil symbolique des 40 ans au 30 septembre 1983. Dans certaines commissions scolaires particulièrement frappées par la dénatalité, les parents de jeunes enfants commencent à se demander quelle image de l'école ceux-ci pourront en retirer, à y fréquenter trop d'aspirants à la retraite...

En décidant de rendre non monnayable la caisse de congés pour maladie, le Ministère a fait franchir un pas de plus à la dégradation du

métier. Si l'enseignant a le droit d'être absent pour maladie 7 jours par an, et que ces journées ne sont plus monnayables, il lui faut une sérieuse conscience professionnelle pour ne pas vider sa caisse avant le 30 juin et prendre les congés qui lui sont « dûs ». Surtout quand tout le système lui répète qu'il n'a pas de compétence particulière et que n'importe qui peut faire son travail à une heure d'avis. La récente augmentation des absences pour maladie, brandie par certains comme preuve du stress de la profession, n'est sans doute rien d'autre qu'un effet, d'ailleurs prévisible, des économies mal avisées du gouvernement.

Le long et pénible débat sur le projet de loi 40 a braqué les projecteurs sur les comités de parents et les pouvoirs nouveaux qui leur seraient dévolus. À en croire le projet ministériel, rien n'était plus important dans l'école que l'exercice du pouvoir et personne n'était moins habilité à exercer celui-ci que l'enseignant. Forcément, vu que ce dernier n'était déjà pas compétent... Pendant deux ans, on a donc assisté à un jeu de *lobbying* et à des batailles rangées entre parents, commissions scolaires et directions d'écoles. Quant à l'acte pédagogique, il n'était évoqué que très occasionnellement dans le projet de loi, comme si la qualité de l'enseignement consistait tout bonnement en un sous-produit de l'Administration, un effet de « tuyauterie ». Le nez collé à sa classe comme un ouvrier à sa chaîne de montage, le pauvre « travailleur de l'enseignement » ne devait être qu'un exécutant muet au service de tous les patrons qui aspirent à le commander. La CEQ pouvait dès lors amener les médias à grand renfort d'indignation vertueuse : sa théorie des rapports de force et son découpage schématique de la société en patrons/exploiteurs et employés/exploités se vérifiait. Même l'État la reprenait à

son compte! À force de prôner l'affrontement et clamer que les intérêts du système et ceux des enseignants divergeaient, le fossé s'était creusé réellement. La politique d'antagonisation des groupes en présence n'avait que trop bien réussi.

L'augmentation de la tâche, surtout au secondaire et au collégial, a été la consécration, dans les faits, du changement de statut subi par les enseignants. Assimilant l'acte pédagogique à un quelconque emploi de bureau, le Ministère s'obstine à sous-évaluer le travail de préparation des cours et de correction des travaux d'élèves et rend de plus en plus précaires les conditions d'exercice de la profession. Certes, la récession économique que nous venons de traverser exigeait des sacrifices. Mais ceux-ci auraient dû être mesurés et acceptables. Bien d'autres pays ont vécu des difficultés semblables sans pour autant démoraliser leurs enseignants. Ainsi, en Belgique, la charge hebdomadaire des professeurs du secondaire a été augmentée d'une heure, exception faite des professeurs de langue maternelle, auxquels on accorde une heure de bonification pour correction de travaux.

Tandis qu'elle est soumise à ces pressions d'ordre structurel, qui tendent à lui enlever son dynamisme et à ternir son image, l'école doit affronter une mutation d'un autre ordre, à laquelle il sera peut-être plus difficile de s'adapter. Depuis un certain nombre d'années déjà, les enseignants font face à une concurrence d'un type nouveau: la télévision. Celle-ci a habitué les élèves — et leurs parents — à juger de tout événement en fonction de la qualité du spectacle qui en est livré au petit écran. Une guerre est intéressante et suscite émotion et indignation dans la mesure où on peut en voir des images chez soi. Le Vietnam, à ce point de vue, offrait un spectacle

autrement plus excitant, et dérangeant, que l'Afghanistan. Formés très tôt à cette culture du spectacle, les jeunes attendent du prof qu'il les amuse, tout en leur apprenant quelque chose. Le défi n'est pas facile à relever. Par rapport à ce qu'elle était il y a à peine une génération, l'école a pris un fameux « coup de vieux » dans l'image que les jeunes s'en font. Elle est de plus en plus étrangère à la culture colorée et toute bruisante de sons magiques dans laquelle ils baignent. Dépassée. Hors circuit.

Mais voilà qu'arrive l'informatique individuelle. Grâce à elle, les parents trouveront bientôt sur le marché des logiciels conçus pour permettre à leur enfant d'apprendre à lire, à orthographier, à compter tout en jouant à la maison avec leurs petits copains. Essayons d'évaluer le chemin parcouru. Dans l'antiquité, le savoir était l'affaire de penseurs qui y consacraient leur vie et qui en étaient en quelque sorte les dépositaires. Depuis l'apparition de l'imprimé, le rôle du maître s'est transformé peu à peu: au lieu de dicter son savoir, celui-ci a appris aux élèves à l'étudier dans un manuel ou dans les livres d'une bibliothèque. Alors que cette révolution est à peine digérée (on m'a cité le cas de professeurs qui dictent encore leur cours en cachant soigneusement le manuel dont ils s'inspirent), l'arrivée de didacticiels interactifs va entraîner une modification radicale de l'école actuelle et de la vision que les enseignants et les enseignés s'en font. De plus en plus, c'est l'ordinateur qui sera le support non seulement de la connaissance mais aussi des interventions pédagogiques qui mènent à la maîtrise de celle-ci. L'école avait perdu le monopole du savoir: elle est en train de perdre celui de sa transmission.

Pourtant l'école et les enseignants ne sont pas appelés à disparaître. Tout comme la multiplication des bibliothèques n'a pas entraîné chez les jeunes une ruée notable sur l'autodidaxie, il ne faut pas s'attendre à ce que le virage technologique amène la fermeture massive des écoles dans les prochaines années. Au lieu de cela, c'est le rôle spécifique du professeur qui va émerger de plus en plus. Non plus comme dispensateur de connaissances, mais comme éveilléur de curiosité intellectuelle, capable de susciter chez les jeunes le désir et la volonté d'apprendre. L'enseignant compétent saura montrer les finalités des apprentissages qu'il propose, leur importance dans la vie réelle, leur impact sur la façon d'être homme ou femme et sur la vision qu'on a du monde, les liens qu'on peut établir entre divers phénomènes, diverses disciplines. Il saura amener l'élève à prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses et à développer des stratégies d'apprentissage plus efficaces. Enfin, les maîtres les plus recherchés sauront développer les qualités de jugement, la capacité de créer et l'aptitude à vivre en société.

On le voit, il ne faudrait pas entonner trop tôt l'éloge funèbre de l'école. Celle-ci a encore d'éminents services à rendre à la société. À condition, bien sûr, qu'elle sache s'adapter et qu'on ne fasse pas de l'enseignant un employé irresponsable. Sous peine d'asphyxie à moyen terme, une société ne doit pas dévaloriser le statut de ceux et celles à qui elle confie l'éducation de sa jeunesse. C'est notre avenir à tous qui en dépend.

Christian VANDENDORPE

¹ Conseil supérieur de l'éducation, *La condition enseignante*, Québec, 1984.

*